

Contact presse
Marie-Sophie Thiroux
msthiroux@laligue.org
Tél. 01 43 58 97 39

Paris, le 8 février 2013

Temps scolaires et projets éducatifs : ne lâchons rien sur l'ambition éducative globale

Notre système d'organisation du temps scolaire est un des plus mauvais d'Europe. Pour que tous les enfants entrent favorablement dans les apprentissages scolaires, il était, il est urgent de le modifier. Ce constat a été unanimement partagé par tous les signataires de l'Appel de Bobigny : élus locaux de près de cent villes, parents d'élèves, mouvements pédagogiques et associations d'éducation populaire, syndicats. Aujourd'hui, le décret du 26 janvier sur les rythmes scolaires ouvre de réelles perspectives pour refonder l'organisation des temps scolaires et reconnaît la nécessité de mieux articuler apprentissages scolaires, non scolaires et ressources du territoire.

La réforme des rythmes acte l'importance de faire évoluer le fonctionnement de l'Ecole dans l'intérêt de l'enfant. Dans cette optique, ne renonçons pas à la qualité des activités périscolaires. Sur le fond, elles doivent promouvoir un accompagnement qui associe la culture, l'expression artistique, le sport, les pratiques numériques, les sciences, les techniques, l'environnement, la méthodologie de travail et de projet, la valorisation des compétences non académiques, la citoyenneté, la solidarité... Sur la forme, un encadrement qualitatif indispensable et quantitatif minimum doit être respecté. A ces conditions, le secteur associatif est prêt à innover et impulser des dynamiques pédagogiques enrichissantes pour le système. Il ne le fera pas seul.

Pour l'intérêt de l'enfant et de son éducation globale, il faut rechercher les complémentarités et interactions entre les temps, les espaces, les contenus et les acteurs éducatifs. Des projets éducatifs territoriaux ambitieux supposent donc une concertation effective entre collectivités, associations et enseignants, pouvant aboutir à une organisation des rythmes adaptée au contexte local. Cela suppose aussi que l'institution scolaire, garante de ses propres projets, ne décrète pas seule de l'ordre du jour éducatif d'un territoire et de son organisation. Cela impliquera également de prendre le temps nécessaire à une élaboration véritablement partagée des projets de territoire. Enfin, l'investissement public de l'Etat et des collectivités devra garantir l'équité territoriale de cette nouvelle ambition éducative.

La Ligue de l'enseignement s'engage à accompagner l'Ecole, les collectivités et les associations pour la mise en œuvre des projets éducatifs territoriaux et à former les acteurs de ces nouveaux temps : personnels, animateurs, intervenants et bénévoles. Car ce qui est en jeu, c'est la capacité de notre pays d'assurer pour tous ses enfants l'égal accès aux savoirs émancipateurs. Pour apprendre à faire les choix personnels, citoyens et professionnels qui jalonnent la vie humaine.